

03.12 | JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPEES (ONU) APF France handicap déploie *Handi-droits* en Occitanie



Célébrée chaque année depuis 1992 à l'initiative de l'Organisation des Nations-Unies (ONU), le 3 décembre est la journée internationale des personnes handicapées. Elle vise à promouvoir la compréhension des questions de handicap et à mobiliser le soutien pour la dignité, le droit et le bien-être des personnes handicapées. A cette occasion, APF France handicap Occitanie déploie *Handi-droits*, un dispositif qui apporte des réponses concrètes aux difficultés rencontrées quotidiennement par les personnes en situation de handicap, sur l'ensemble de la région.

Pour Marie Despouy, Chargée de Mission Handi-Droits Occitanie, la mission de ce dispositif est d' « *accueillir, écouter, informer, orienter et répondre aux demandes des personnes en situation de handicap. Partout en Occitanie, APF France handicap s'appuie sur son réseau d'acteurs formés pour soutenir et conseiller les personnes concernées par des difficultés de reconnaissances ou d'accès aux droits liés au handicap.* »

L'ambition d'APF France handicap Occitanie ? Donner à tous les mêmes droits dans le monde d'après

Handi-droits répond aux questions des personnes en situation de handicap et de leurs proches concernés par des difficultés d'accès ou de reconnaissance de leurs droits dans les différents pans de la vie quotidienne : scolarité ; emploi ; aide humaine ; transport ; santé ; aides sociales et assurances ; etc.

Des permanences *Handi-droits* dans chaque département de la région Occitanie

Afin d'offrir un soutien de proximité, APF France handicap Occitanie propose des permanences *Handi-droits* dans chacune de ses 13 délégations départementales. L'association assure un accueil physique,

téléphonique ou même des visites à domicile pour apporter de l'aide de proximité aux personnes et à leurs familles.

Des exemples de difficultés rencontrées par des personnes en situation de handicap auxquelles Handi-droits répond :

- **Scolarité :**
 - Un enfant en situation de handicap connaît une rupture de scolarisation faute de place à l'école/en structure spécialisée. Cette situation laisse les familles sans réponses.
 - L'impossibilité pour un enfant de bénéficier d'un Auxiliaire de Vie Scolaire (une personne qui aide à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap) et donc d'accéder à une scolarité classique, malgré une notification officielle.
- **Aide humaine :** Un homme, charpentier de profession a un accident du travail à la veille du 1^{er} confinement et devient paraplégique. Il a désormais besoin d'être accompagné par un auxiliaire de vie afin d'accomplir certaines tâches quotidiennes (5 heures d'aide humaine par jour) et doit être informé des démarches à suivre.
- **Emploi :** Suite à une chute, une personne est porteuse d'un handicap moteur sur toute la partie gauche de son corps. Afin de poursuivre son emploi, elle a besoin d'un aménagement de son poste de travail c'est-à-dire de disposer d'un matériel adapté pour reprendre son activité.
- **Logement :** Après des travaux dans son immeuble, un homme ayant des difficultés à marcher, ne peut plus sortir de chez lui car un plan incliné a été installé mais celui-ci donne sur des marches.

Plus d'informations : Contacter la délégation la plus proche de chez vous | <https://www.apf-francehandicap.org/carte>

CONTACT PRESSE : Marie Imbert | 07 85 09 51 09 | marie.imbert@apf.asso.fr

À PROPOS D'APF FRANCE HANDICAP

APF France handicap est la plus importante organisation française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Créée en 1933, APF France handicap rassemble aujourd'hui près de 100 000 acteurs : adhérents, élus, salariés, bénévoles et volontaires, usagers, sans compter ses dizaines de milliers de donateurs et sympathisants.



APF France handicap porte des valeurs humanistes, militantes et sociales et un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire. L'association agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

APF France handicap en chiffres :

- 100 000 acteurs sont mobilisés dans plus de 530 structures autour des projets et actions d'APF France handicap
- 21 000 adhérents
- 30 000 usagers
- 25 000 bénévoles

A PROPOS D'APF FRANCE HANDICAP OCCITANIE

APF France handicap Occitanie est garante de la mise en œuvre des orientations associatives et des politiques nationales. Avec 10 % de sa population en situation de handicap, la région Occitanie peut s'appuyer sur l'énergie d'APF France handicap Occitanie pour défendre les droits des personnes et militer pour une région inclusive.

APF France handicap Occitanie en chiffres :

- 3 800 adhérents et professionnels ;
- Plus de 1 500 usagers ;
- 45 structures : délégations et établissements médico- sociaux ;
- 2 ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) et 1 EA (Entreprise adaptée) ;
- 1 bureau de représentation dans chaque département.

Suivre l'actualité d'APF France handicap Occitanie sur les réseaux sociaux :

- Instagram : <https://www.instagram.com/APFhandicapOcc>
- Twitter : <https://twitter.com/apfhandicapOcc>
- Facebook : <https://www.facebook.com/APFFrancehandicapOccitanie>
- LinkedIn : <https://fr.linkedin.com/showcase/apf-handicap-occitanie>

